

DOCUMENTO VI.

ACCORDO DI KAPISTICA (15 MAGGIO 1920).

« Nous soussignés,

« D'un côté le gouverneur général de la Macédonie orientale M. S. Iliakis et le général de division M. N. Tricoupis, comme représentants du Gouvernement hellénique.

« De l'autre Eshref Frasheri, directeur général des travaux publics du gouvernement de Tirana, (Georges Ratzi, président du Conseil des notables. (1), Nicolla Zoi, directeur des finances, et le capitaine Salaheddine Biloshmi, représentants du Gouvernement albanais.

« Nous étants réunis aujourd'hui, le 15 mai 1920, à Kapistika, avons convenu ce qui suit :

« L'armée hellénique devant avancer pour occuper Koritza en remplacement des armées françaises qui partent, sur la prière de la seconde partie, la première partie assume la responsabilité d'arrêter l'avance afin que l'entente entre les Gouvernements helléniques et albanais soit facilitée, dans le but de resserrer les bons rapports de voisinage entre les deux peuples frères et d'éviter toute effusion de sang.

« A la suite de ce qui précède et jusqu'à ce que la question soit réglée, soit par la Conférence de

---

(1) Guani Dishnica a apposé son nom comme délégué de la population de Koritza au bas du protocole signé le 10 décembre 1916 avec le colonel Descoins et constituant Koritza en district albanais autonome; de même il a signé celui du 16 février 1918.